



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA

Membres : Mmes LEBLOND, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE BOULC'H, LE PRUNENEC, RAMACKERS

Excusée : Mme FORBIN

PV du 18 mars 2025

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

DEROGATIONS – SAISON 2024/2025 – HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend des 24 et 25 mai 2025, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de repli qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.



CORRESPONDANCE – MODIFICATION DE MATCH

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

Par ailleurs, toute demande de modifications de matchs (changement de date, et/ou d'horaire, et/ou d'installation) doit être saisi via l'application Footclubs sous peine de sanction (cf. annexe financière).

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

(Epreuves Autres compétitions, Edition et extractions, rencontres, feuille de match 1 exemplaire PDF, Sélectionner une ou plusieurs poules et la date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).



ATTENTION

Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat : amende de 500.00 € pour toutes catégories et niveaux de compétitions sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.

Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs) sur les 3 dernières rencontres : amende de 500.00 € pour toutes catégories et niveaux de compétitions sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie de RIS ORANGIS

Fermeture du terrain de Champrosay du mercredi 9 octobre 2024 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie de PARAY VIEILLE POSTE

Fermeture du terrain Jean Bouin du mardi 19 novembre 2024 jusqu'à nouvel ordre.

Courriel de la Mairie de LISSES

Fermeture des terrains en herbe du Complexe sportif Stéphane Diagana du 11 janvier 2025 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie de QUINCY SOUS SENART

Fermeture du stade Maurice Perraguin du dimanche 5 janvier 2025 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie d'EVRY COURCOURONNES

Fermeture du terrain en herbe du stade du Bord du Lac du jeudi 23 janvier 2025 au lundi 31 mars 2025 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de MAROLLES EN HUREPOIX

Fermeture du stade Norbert Batigne du samedi 26 avril 8 heures au lundi 28 avril 2025 12 heures.

Arrêté Municipal de la Mairie de CERNY

Fermeture du terrain de football du samedi 8 mars au dimanche 23 mars 2025 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie d'EPINAY SUR ORGE

Fermeture du stade du Breuil pendant les jours fériés 2025.



Courriel de COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

- Fermeture du stade Babin à LA NORVILLE et du stade Faillu à EGLY les jours fériés en 2025.
- Fermeture du stade Babin à La Norville
 - Terrains d'honneur et synthétique le dimanche 4 mai 2025
 - Terrain d'honneur le samedi 7 juin 2025
 - Terrains d'honneur et synthétique le dimanche 8 juin 2025
- Fermeture du stade Babin à La Norville et du stade Faillu à Egly du lundi 14 avril au dimanche 27 avril 2025 inclus.

COUPES

1/4 de finale

- **Seniors Essonne, Seniors District, CDM, Vétérans, +45 ans, U18 et U16** à jouer le 23/03/2025
- **U14 et U15 F à 8** à jouer le 22/03/2025
- **Seniors F à 11 et U18 F à 8** à jouer le 29/03/2025

1/2 finale (date butoir 01/05/2025)

- **Seniors Essonne, Seniors District, CDM, Vétérans, +45 ans, U18 et U16** à jouer le 20/04/2025
- **U14, Seniors F à 11, U18 F à 8 et U15 F à 8** à jouer le 19/04/2025

Rencontres : 1/4 de finale

Seniors Essonne

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	GRIGNY US 1	IGNY AFC 1
2	FLEURY 91 FC 2	MORANGIS CHILLY FC 1
3	LINAS MONTLHERY ESA 2	ARPAJONNAIS RC 1
4	BRUNOY FC 1	SAVIGNY FOOT CO 1

Seniors District

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	MORANGIS CHILLY FC 3	TREMLIN FOOT 1
2	ORSAY BURES FC 2	ST GERMAIN LES ARPAJON 1
3	ST MICHEL FC 91 2	ATHIS MONS USO 1
4	IGNY AFC 3	VAL YERRES CROSNE 3

CDM

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	VILLABE ETS	MORSANG SUR ORGE FC
2	DOURDAN SPORTS	PORT. BRETIIGNY
3	VILLEMOSSE FC	LONGJUMEAU FC
4	PORT. ULIS	VAL YERRES CROSNE

Vétérans

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	EVRY FC 2	PAYS LIMOURS ENTENTE
2	ST GERMAIN LES ARPAJON	VERRIERES LE BUISSON
3	MASSY 91 FC	BONDOUFLE AMC
4	BALLAINVILLIERS AS	VIRY CHATILLON ES

+45 ans

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	MNVDB FC	MONTGERON ES
2	TIGERY AS	ATHIS MONS USO
3	BREUILLET FC	IGNY AFC
4	MORANGIS CHILLY FC	WISSOUS FC

U18

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	GRIGNY US	STE GENEVIEVE FC
2	EVRY FC	RIS ORANGIS US
3	FLEURY 91 FC	VAL YERRES CROSNE
4	DOURDAN SPORTS	LINAS MONTLHERY ESA

U16

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	BRETIGNY FCS 2	EPINAY SUR ORGE SC
2	MASSY 91 FC	VIGNEUX CO
3	LINAS MONTLHERY ESA	RIS ORANGIS US
4	BALLANCOURT FC	ST MICHEL FC 91

U14

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	EVRY FC	MASSY ACADEMY
2	BRETIGNY FCS	ARPAJONNAIS
3	BRUNOY FC	GRIGNY US
4	RIS ORANGIS US	EPINAY ATHLETICO FC

Séniors F à 11

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	BOISSY FC 91	ST MICHEL FC 91
2	FLEURY 91 FC 2	ATHIS MONS USO
3	TROIS VALLEES FC	EVRY FC
4	MENNECY CS	ETAMPES FC

U18 F à 8

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	PAYS LIMOURS ENT	STE GENEVIEVE FC 2
2	VIGNEUX FCO	SACLAS MEREVILLE US
3	TROIS VALLEES FC 2	DOURDAN SPORTS
4	VERRIERES LE BUISSON	VILLABE ETS



U15 F à 8

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	VILLABE ETS	BOISSY FC 91
2	JANVILLE LARDY ASL	ATHIS MONS USO 2
3	BONDOUFLE AMC	ARPAJONNAIS
4	ETAMPES FC	STE GENEVIEVE FC 2

Rencontres : 1/2 finale (pour toutes les catégories)

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	Vainqueur Match N° 1	Vainqueur Match N° 2
2	Vainqueur Match N° 4	Vainqueur Match N° 3

Calendrier prévisionnel des prochains tours des Coupes :

	1/4	1/2	Finales
Seniors Essonne	23/03/2025	20/04/2025 DB 01/05/2025	14/05/2025
Seniors District	23/03/2025	20/04/2025 DB 01/05/2025	11/05/2025
Vétérans	23/03/2025	20/04/2025 DB 01/05/2025	11/05/2025
+ 45 ans	23/03/2025	20/04/2025 DB 01/05/2025	11/05/2025
CDM	23/03/2025	20/04/2025 DB 01/05/2025	11/05/2025
U18	23/03/2025	20/04/2025 DB 01/05/2025	10/05/2025
U16	23/03/2025	20/04/2025 DB 01/05/2025	10/05/2025
U14	22/03/2025	19/04/2025 DB 01/05/2025	10/05/2025
Seniors F à 11	29/03/2025	19/04/2025 DB 01/05/2025	07/06/2025
U18 F à 8	29/03/2025	19/04/2025 DB 01/05/2025	07/06/2025
U15 F à 8	22/03/2025	19/04/2025 DB 01/05/2025	07/06/2025

Rappel :

A partir des seizièmes de finale, les clubs dont les équipes sont encore qualifiées en coupe L.P.I.F.F. devront présenter une équipe (article 4.4 du règlement de la Coupe de l'Essonne Seniors, article 4.5 du règlement des Coupes de l'Essonne U18 et U14 et Article 4.6 du règlement de la Coupe de l'Essonne U16).



COUPE DE L'ESSONNE : Défraiement des arbitres

Pour les matchs de Coupe de l'Essonne, lorsqu'il y a trois arbitres officiels désignés, l'imputation des frais d'arbitrage se répartit de la façon suivante :

- Les frais d'arbitrage pour l'arbitre central et l'assistant 1 sont à la charge du club recevant
- Les frais d'arbitrage pour l'assistant 2 sont à la charge du club visiteur

RAPPEL IMPORTANT :

En Coupe, les frais d'arbitrage seront débités sur le compte club. Aucun club ne doit payer directement l'arbitre.

CALENDRIERS

CDM

Courriel d'ATHIS-MONS USO

nous informant du forfait général de son équipe CDM évoluant en D2.

Amende réglementaire pour forfait général.

COUPES ESSONNE FEMININES

FMI NON PARVENUE du 1^{er} mars 2025

U15 F à 8

Match n° 53172986 * RIS ORANGIS US 1 / ATHIS-MONS USO 2 * U15 F à 8

Reprise du dossier.

Amende réglementaire à RIS ORANGIS US pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

Demande de changement de terrain via Footclubs

FLEURY 91 FC 2 / ATHIS-MONS USO 1 * Seniors F à 11 du 26 mars 2025

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUE DU 8 MARS 2025

Seniors F à 11 * D1

Match n° 29719351 * EVRY FC 1 / ST MICHEL FC 91 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à EVRY FC pour absence de la tablette.

FMI NON PARVENUES DU 15 MARS 2025

U15 F à 8 * Poule B

Match n° 53121625 * BONDOUFLE AMC 1 / VIGNEUX FCO 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevant pour sa réunion du 25 mars 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).



La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

U18 F à 8

Match n° 29798789 * MONTGERON ES 1 / VILLABE ETS 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Seniors F à 11

Demande de changement de terrain via Footclubs

PALaiseau US 1 / ST MICHEL FC 91 1

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

U15 F à 8

Match n° 53121579 du 8 mars 2025

STE GENEVIEVE FC 2 / BRUNOY FC 1 * Poule A

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de BRUNOY FC 1.

Amende réglementaire à BRUNOY FC.

Amende réglementaire à STE GENEVIEVE FC pour transmission tardive.

Match n° 53121624 du 8 mars 2025

PARAY FC 1 / BONDOUFLE AMC 1 * Poule B

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Courriels de BONDOUFLE AMC et de PARAY FC.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de PARAY FC.

Amende réglementaire à PARAY FC.

Match n° 531216577 du 15 mars 2025

BRUNOY FC 1 / VILLABE ETS 1 * Poule A

En raison d'une rencontre U14, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 53121627 du 15 mars 2025

ST MICHEL FC 91 2 / ETAMPES FC 2 * Poule B

Courriel d'ETAMPES FC en date du 13 mars 2025 nous informant du forfait avisé de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe d'ETAMPES FC 2.



U18 F à 8

Demande de changement de terrain via Footclubs

VILLABE ETS 1 / VERRIERES LE BUISSON 1

Accord de la Commission.

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

ORSAY BURES FC 1 / TROIS VALLEES FC 2

Accord de la Commission.

COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

Demande de changement de terrain via Footclubs

ORSAY BURES FC 2 / ST GERMAIN LES ARPAJON 1 * District

Accord de la Commission.

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

LINAS MONTLHERY ESA 2 / ARPAJONNAIS RC 1 * Essonne

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

FLEURY 91 FC 2 / MORANGIS CHILLY FC 1 * Essonne du 19 mars 2025 au 2 avril 2025

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

BRUNOY FC 1 / SAVIGNY FOOT CO 1 * Essonne

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (rencontre U18 à 14h00), sous réserve de l'éclairage.

CHAMPIONNAT SENIORS

ITTEVILLE AS * Seniors D2/B

Obligations

Retour du procès-verbal de la Commission des Statuts et Règlements en date du 13 mars 2025, ayant classé dernière de son groupe l'équipe Seniors du club qui ne respecte pas les obligations. Cette équipe est rétrogradée en division inférieure la saison prochaine (art. 11.1 et 11.2 alinéa 1 du RSG du DEF).

FMI NON PARVENUE DU 2 MARS 2025

D5/B

Match n° 28883322 * LISSOIS FC 3 / TROIS VALLEES FC 2

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.



FMI NON PARVENUES DU 9 MARS 2025

D3/B

Match n° 28609848 * BALLAINVILLIERS AS 1 / VIGNEUX FCO 1

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 14 mars 2025 à 0h17.

Amende réglementaire à BALLAINVILLIERS AS pour transmission tardive.

D5/D

Match n° 28612791 * EVRY COURCOURONNES 2 / MORSANG SUR ORGE FC 2

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 14 mars 2025 à 16h04.

Amende réglementaire à EVRY COURCOURONNES pour transmission tardive.

TI 72h du 16 mars 2025 à jouer le 20 avril 2025

GRIGNY US 2 / STE GENEVIEVE FC 3 * D1

Demande de changement de terrain via Footclubs

AIGLE FERTOISE 2 / SO VERTOIS 1 * D5/B

Accord de la Commission.

Demande de changement d'horaire via Footclubs et courriel de ST VRAIN FC

ST VRAIN FC 2 / BALLANCOURT FC 2 * D5/C du 6 avril 2025

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (deux rencontres à 15h00).

Match n° 28611288 du 16 mars 2025

PORT. RIS ORANGIS 1 / ST GERMAIN SAINTRY 2 * D4/A

Courriel de ST GERMAIN SAINTRY en date du vendredi 14 mars 2025 à 10h55 nous informant du forfait avisé de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de ST GERMAIN SAINTRY 2.

Match n° 28611290 du 16 mars 2025

MENNECY CS 2 / ORSAY BURES FC 2 * D4/A

Courriel de MENNECY CS.

Courriel et rapport de l'arbitre. Remerciements.

Arrêté Municipal de fermeture de la Mairie de MENNECY.

Le club visiteur a été avisé de la fermeture du terrain par le club recevant selon la procédure de l'article 20.6.3 du RSG du DEF.

La procédure de l'article 20.6.3 du RSG du DEF a été respectée entièrement. Un dirigeant était présent pour accueillir l'arbitre.

La Commission reporte la rencontre au 27 avril 2025.

Match n° 28883348 du 16 mars 2025

ARPAJONNAIS RC 2 / JANVILLE LARDY ASL 2 * D5/B

Lecture FMI.



Rapport de l'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe d'ARPAJONNAIS RC 2.

Amende réglementaire à ARPAJONNAIS RC.

Frais d'arbitrage à la charge d'ARPAJONNAIS RC (article 17.1 du RSG du DEF).

Match n° 28608622 remis au 23 mars 2025

PALaiseau US 2 / LISSOIS FC 1 * D2/A

Demande de PALaiseau US de changement d'horaire et de terrain via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 15h00 sur le terrain en herbe.

Match n° 28609861 du 30 mars 2025

VIGNEUX FCO 1 / JANVILLE LARDY ASL 1 * D3/B

Demande de VIGNEUX FCO de changement de date via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre le 30 mars 2025.

CHAMPIONNAT CDM

FMI NON PARVENUES DU 9 MARS 2025

D1

Match n° 28613471 * PECQUEUSE AS 5 / LONGJUMEAU FC 5

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 25 mars 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

D2

Match n° 29731054 * SERMAISE FC 5 / ST MICHEL FC 91 5

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à SERMAISE FC pour absence de la tablette.

TI 72h du 16 mars 2025 à jouer le 8 mai 2025

GRIGNY US 5 / LONGJUMEAU FC 5 * D1

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

SERMAISE FC 5 / OLLAINVILLE AS 5 * D2 du 8 mai 2025 (remis) avancé au 23 mars 2025

Accord de la Commission.



Match n° 29731084 du 6 avril 2025

SERMAISE FC 5 / PLATEAU SACLAY ES 5 * D2

Courriel de SERMAISE FC demandant un changement de terrain suite à l'indisponibilité du terrain de SERMAISE le 6 avril 2025.

Courriel du gestionnaire des terrains de SERMAISE et de BREUX JOUY.

Accord de la Commission.

La rencontre se jouera au stade Municipal de BREUX JOUY (terrain en herbe).

COUPE ESSONNE U14

Demande de changement d'horaire via Footclubs

BRUNOY FC 1 / GRIGNY US 1

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (U15 à 15h00), sous réserve de l'éclairage.

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUES DU 8 MARS 2025

D3/B

Match n° 28619111 * EVRY FC 3 / JANVILLE LARDY ASL 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 25 mars 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre à l'arbitre et aux deux clubs.

D4/A

Match n° 29437206 * PORT. RIS ORANGIS 1 / JEUNESSE ETAMPOISE 1

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

D4/C

Match n° 29437469 * MONTGERON ES 2 / SUD ESSONNE 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUES DU 15 MARS 2025

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevant pour sa réunion du 25 mars 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI :



Match n° 28863468 * MORANGIS CHILLY FC 1 / STE GENEVIEVE FC 1 * D2/B

Match n° 28619011 * STE GENEVIEVE FC 2 / VIRY CHATILLON ES 2 * D3/A

Match n° 28619114 * EPINAY ATHLETICO FC 2 / EVRY FC 3 * D3/B

Match n° 29437608 * EVRY FC 5 / SAVIGNY FOOT CO 2 * D4/D

Match n° 29437611 * LISSOIS FC 2 / ST GERMAIN SAINTRY 2 * D4/D

D4/D

Match n° 29437610 * MONTGERON ES 3 / ETAMPES FC 3

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 25 mars 2025.

TI 72h du 15 mars 2025 à jouer le 12 avril 2025

GRIGNY US 3 / MORANGIS CHILLY FC 2 * D3/D

Demande de changement de terrain via Footclubs

ST MICHEL FC 91 2 / VIGNEUX FCO 3 * D4/A

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

Match n° 28619367 du 8 mars 2025

ST GERMAIN LES ARPAJON 1 / GRIGNY US 3 * D3/D

Reprise du dossier.

Courriel et rapport de l'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

ST GERMAIN LES ARPAJON 1 : 0 but

GRIGNY US 3 : 4 buts

Match n° 28619374 du 15 mars 2025

TROIS VALLEES FC 1 / VIGNEUX FCO 2 * D3/D

Demande de TROIS VALLEES FC de changement d'horaire via Footclubs le 14 mars 2025.

Accord de VIGNEUX FCO.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à TROIS VALLEES FC pour demande tardive.

Match n° 28618921 du 15 mars 2025

COURCOURONNES FC 1 / MENNECY CS 1 * D2/A

Sur décision du Comité Directeur, la rencontre est reportée au 26 avril 2025.

Match n° 28619008 du 15 mars 2025

MENNECY CS 2 / VILLABE ETS 2 * D3/A

Sur décision du Comité Directeur, la rencontre est reportée au 12 avril 2025.



Match n° 28619010 du 15 mars 2025

BOUSSY-QUINCY FC 1 / SOISY SUR SEINE AS 1 * D3/A

Lecture FMI.

Courriels de BOUSSY-QUINCY FC et de SOISY SUR SEINE AS.

Courriel de l'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

BOUSSY-QUINCY FC 1 : 7 buts

SOISY SUR SEINE AS 1 : 2 buts

Match n° 28619370 du 15 mars 2025

MNVDB FC 1 / ST GERMAIN LES ARPAJON 1 * D3/D

Sur décision du Comité Directeur, la rencontre est reportée au 12 avril 2025.

Match n° 29437342 du 15 mars 2025

COUDRAYSIEN FC 2 / MENNECY CS 3 * D4/B

Sur décision du Comité Directeur, la rencontre est reportée au 12 avril 2025.

Match n° 29437434 du 15 mars 2025

MNVDB FC-VILLEJUST 2 / MORSANG SUR ORGE FC 1 * D4/B

Sur décision du Comité Directeur, la rencontre est reportée au 12 avril 2025.

CHAMPIONNAT U15

FMI NON PARVENUES DU 8 MARS 2025

D1/A

Match n° 53151144 * RIS ORANGIS US 1 / EPINAY ATHLETICO FC 1

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 15 mars 2025 à 1h18.

Amende réglementaire à RIS ORANGIS US pour transmission tardive.

D1/B

Match n° 53151172 * EVRY FC 2 / ULIS CO 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 25 mars 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

BRUNOY FC 2 / ORSAY BURES FC 1 * D1/B

Accord de la Commission.



Match n° 53151145 du 15 mars 2025

EPINAY ATHLETICO FC 1 / VAL YERRES CROSNE 1 * D1/A

Reprise du dossier.

Demande d'EPINAY ATHLETICO FC de changement de date et d'horaire via Footclubs le 13 mars 2025.

Accord des deux clubs.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (jeunes mis à disposition sur un évènement social) pour jouer le 12 avril 2025.

Match n° 53151175 du 15 mars 2025

MASSY 91 FC 2 / MENNECY CS 1 * D1/B

Sur décision du Comité Directeur, la rencontre est reportée au 12 avril 2025.

COUPE ESSONNE U16

Demande de changement d'horaire via Footclubs

BRETIGNY FCS 2 / EPINAY SUR ORGE SC 1

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (Coupe de Paris U18).

Demande de changement d'horaire via Footclubs

MASSY 91 FC 1 / VIGNEUX FCO 1

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (U18 R3 à 13h30), sous réserve de l'éclairage.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUE DU 9 MARS 2025

D3/B

Match n° 28618337 * MORSANG SUR ORGE FC 1 / FLEURY 91 FC 3

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 13 mars 2025 à 13h40.

Amende réglementaire à MORSANG SUR ORGE FC pour transmission tardive.

FMI NON PARVENUES DU 16 MARS 2025

D4/A

Match n° 29436586 * BOUSSY-QUINCY FC 1 / AIGLE FERTOISE 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 25 mars 2025.

D4/B

Match n° 29436717 * EPINAY SUR ORGE SC 3 / STE GENEVIEVE FC 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 25 mars 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.



TI 72h du 16 mars 2025 à jouer le 20 avril 2025

GRIGNY US 3 / VILLABE ETS 2 * D4/A

Demande de changement de terrain via Footclubs

EPINAY SUR ORGE SC 3 / ST GERMAIN SAINTRY 2 * D4/B

Accord de la Commission.

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs

AIGLE FERTOISE 1 / BOUSSY-QUINCY FC 1 * D4/A

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (terrain fermé).

Match n° 29408917 du 16 mars 2025

STE GENEVIEVE FC 1 / MENNECY CS 1 * D1

Sur décision du Comité Directeur, la rencontre est reportée au 20 avril 2025.

Match n° 28618159 du 16 mars 2025

MNVDB FC 1 / MASSY FC 91 2 * D2/B

Sur décision du Comité Directeur, la rencontre est reportée au 20 avril 2025.

Match n° 29436716 du 16 mars 2025

ST GERMAIN SAINTRY 2 / MNVDB FC 2 * D4/B

Sur décision du Comité Directeur, la rencontre est reportée au 11 mai 2025.

Match n° 29436983 du 16 mars 2025

VERRIERES LE BUISSON 1 / MNVDB FC 3 * D4/D

Sur décision du Comité Directeur, la rencontre est reportée au 11 mai 2025.

Match n° 29436981 du 16 mars 2025

DOURDAN SPORTS 2 / BOUSSY-QUINCY FC 2 * D4/D

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 3^{ème} forfait de l'équipe de BOUSSY-QUINCY FC 2 entraînant le forfait général.

Amende réglementaire à BOUSSY-QUINCY FC.

Match n° 29684097 du 16 mars 2025

PORT. RIS ORANGIS 1 / ARPAJONNAIS RC 3 * D4/C

Courriel des PORT. RIS ORANGIS en date du 12 mars 2025 nous informant du forfait avisé de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe des PORT. RIS ORANGIS 1.

COUPE ESSONNE U18

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

DOURDAN SPORTS 1 / LINAS MONTLHERY ESA 1

Accord de la Commission.



Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

GRIGNY US 1 / STE GENEVIEVE FC 1 du 19 mars 2025 au 2 avril 2025

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

Match n° 53268340 du 23 mars 2025

FLEURY 91 FC 1 / VAL YERRES CROSNE 1

Courriel de VAL YERRES CROSNE.

En raison de plusieurs rencontres en même temps à cette date, la Commission reporte la rencontre au mercredi 9 avril 2025 (date butoir) à 20h00, sous réserve de l'éclairage.

CHAMPIONNAT U18

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

VIRY CHATILLON ES 1 / BRETIGNY FCS 2 * D1 du 30 mars 2025

Accord de la Commission.

Match n° 28617698 du 9 mars 2025

LONGJUMEAU FC 1 / ST MICHEL FC 91 1 * D1

Retour de dossier du Comité d'Appel Chargé des affaires courantes en date du 11 mars 2025 ayant dit mach à jouer.

La Commission programme la rencontre le 27 avril 2025.

Match n° 29683703 du 16 mars 2025

BRETIGNY FCS 2 / MNVDB FC 1 * D1

Sur décision du Comité Directeur, la rencontre est reportée au 20 avril 2025.

Match n° 28617710 du 16 mars 2025

LONGJUMEAU FC 1 / RIS ORANGIS US 1 * D1

Suite à la programmation d'un match de Ligue U17 R3 pour LONGJUMEAU FC, la rencontre est reportée au 20 avril 2025.

Match n° 28617799 du 16 mars 2025

MASSY 91 FC 2 / MENNECY CS 1 * D2/A

Sur décision du Comité Directeur, la rencontre est reportée au 20 avril 2025.

Match n° 22963703 du 16 mars 2025

MILLY GATINAIS FC 1 / MNVDB FC 2 * D3/B

Sur décision du Comité Directeur, la rencontre est reportée au 20 avril 2025.

Match n° 229436301 du 16 mars 2025

MENNECY CS 2 / SACLAS MEREVILLE US 1 * D3/C

Sur décision du Comité Directeur, la rencontre est reportée au 20 avril 2025.



Match n° 28617717 du 30 mars 2025

EVRY FC 2 / LINAS MONTLHERY ESA 2 * D1

Demande d'EVRY FC de changement de date via Footclubs pour jouer le 26 mars 2025 à 20h00.

Refus de LINAS MONTLHERY ESA par courriel.

La Commission maintient la rencontre le 30 mars 2025.

COUPE ESSONNE VETERANS

Demande de changement de terrain via Footclubs

EVRY FC 2 / PAYS LIMOURS ENT 1

Accord de la Commission.

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUE DU 9 MARS 2025

D2/A

Match n° 28614068 * PORT. ULIS 1 / SOISY SUR SEINE AS 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUES DU 16 MARS 2025

D2/B

Match n° 28614162 * APCSS 91 1 / MILLY GATINAIS FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 25 mars 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

D3/A

Match n° 28616977 * LISSOIS FC 1 / SAVIGNY FOOT CO 2

Lecture du courriel de LISSOIS FC.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match aux deux clubs pour sa réunion du 25 mars 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI.

TI 72h du 16 mars 2025 à jouer le jeudi 1^{er} mai 2025

PECQUEUSE AS 1 / JEUNESSE ETAMPOISE 1 * D3/A

Demande de changement de terrain via Footclubs

WISSOUS FC 2 / SERMAISE FC 1 * D3/C

Accord de la Commission.



Demande de changement de date et d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

MNVDB FC 1 / PORT. RIS ORANGIS 1 * D2/A du 23 mars 2025 (remis) au 26 mars 2025 à 20h00

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

Match n° 28617271 du 16 mars 2025

MENNECY CS 2 / CHALO ST MARS BOUTERVILLIERS * D4/A

Courriel de MENNECY CS.

Arrêté Municipal de fermeture de la Mairie de MENNECY.

Le club visiteur a été avisé de la fermeture du terrain par le club recevant selon la procédure de l'article 20.6.3 du RSG du DEF.

La Commission reporte la rencontre au 20 avril 2025.

Match n° 28617040 remis au 20 avril 2025

VERT LE GRAND US 2 / PLATEAU SACLAY ES 2 * D3/B

Demande de PLATEAU SACLAY ES de changement de date via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre le 20 avril 2025.

+45 ANS

FMI NON PARVENUE DU 16 MARS 2025

Poule F

Match n° 29435274 * MASSY 91 FC 5 / PORT. SAINT MICHEL 4

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 25 mars 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Match remis du 2 mars 2025 à jouer le 20 avril 2025

VILLABE ETS 4 / BONDOUFLE AMC 4 * Poule A

Demandes de changement de terrain via Footclubs

PAYS LIMOURS ENT 4 / VAL YERRES CROSNE 4 * Poule D du 13 avril 2025

AIGLE FERTOISE 4 / TOURNELLES CONCY 4 * Poule F

Accord de la Commission.

Demande de changement de date et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

MASSY 91 FC 4 / RIS ORANGIS US 4 * Poule C du 30 mars 2025 avancé au 23 mars 2025 au stade de la Poterne 1 (terrain synthétique)

Accord de la Commission.



Match n° 29434654 du 30 mars 2025

PALaiseau US 4 / TIGERY AS 4 * Poule B

Demande de TIGERY AS de changement de date et d'horaire via Footclubs pour jouer le 3 avril 2025 à 21h00.

Refus de la Commission.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

La Commission maintient la rencontre le 30 mars 2025.

+55 ANS

Demande de changement de terrain via Footclubs

MNVDB FC 6 / FLEURY 91 FC 6 * Poule A

Accord de la Commission.

Match n° 29551171 du 16 mars 2025

VILLABE ETS 7 / JUVISY ACADEMIE 6 * Poule B

Demande de VILLABE ETS de changement de terrain via Footclubs.

Courriels de JUVISY ACADEMIE et VILLABE ETS en date du 14 mars 2025.

Accord des deux clubs pour reporter la rencontre au 21 mai 2025 à 20h00.

Demande traitée par le Secrétariat (report du match à date ultérieure).

Amende pour demande tardive à JUVISY ACADEMIE.

Accord de la Commission.

Match n° 29609478 remis au 23 mars 2025

VILLABE ETS 7 / EPINAY SUR ORGE SC 6 * Poule B

Demande d'EPINAY SUR ORGE SC d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Accord des deux clubs.

Accord de la Commission.

La rencontre se jouera au stade du Breuil n° 2 à EPINAY SUR ORGE (terrain en herbe).